

Permanence juridique de l'OAF



La permanence juridique est un service offert au public par l'**Ordre des avocats fribourgeois**. Elle a lieu **sans rendez-vous**.

nouvelles adresses

- à **Fribourg** tous les **mardis**, de 17h à 19h,
Av. de la Gare 14.
- à **Bulle** tous les **jeudis**, de 17h à 19h,
Rue de la Lécheretta 24.

Elle permet à chacun d'avoir pour un prix de CHF 30.- une **consultation juridique de 20 minutes** sur le problème qui le préoccupe.

La consultation juridique est assumée exclusivement par les **avocats membres de l'Ordre des avocats fribourgeois**.

Bien souvent, le problème juridique soumis peut être réglé sur-le-champ. Sinon, la personne est orientée sur la voie à suivre.

www.oaf.ch

OAF | FAV

ORDRE DES AVOCATS FRIBOURGEOIS
FREIBURGER ANWALTSVERBAND